



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Nucléaire et éolien

Question écrite n° 19516

### Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur le bien-fondé de la multiplication des éoliennes. La capacité de production d'énergie électrique est un marqueur de l'évolution d'un pays. Le combustible nucléaire a permis un développement considérable de la productivité du secteur en regard de l'usage du charbon, du pétrole et du gaz. Le choix du « tout nucléaire » à partir de 1974 a permis de créer un « socle » de production électrique qui tout en rendant indépendant le pays donne satisfaction aux consommateurs tant en terme de qualité que de prix. Ce qui fut une priorité, n'a plus cours. Les campagnes permanentes contre l'énergie nucléaire ont fait émerger des substituts de production électrique dont la caractéristique est d'aboutir à un renchérissement de la facture électrique. L'établissement EDF a l'obligation de financer une production électrique qui au vu de ses seuls résultats économiques n'a aucune raison d'être dans un réseau constitué. Seule une argumentation « idéologique » confère aux énergies dites renouvelables une place démesurée. Or cette place heurte une nouvelle priorité de l'exécutif : le combat contre le réchauffement climatique. Celui-ci implique de réduire le volume de carbone émis. Les éoliennes favorisent la production de carbone. Leur mode aléatoire de fonctionnement implique la mise en service de centrales thermiques. Il lui demande en conséquence comment concilier ces deux priorités qui de fait sont totalement contradictoires.

### Texte de la réponse

La capacité de production d'énergie électrique est un marqueur de l'évolution d'un pays. L'engagement marqué de la France et de l'Europe dans une transformation profonde, et mondiale, de la manière de produire et de consommer l'énergie : la transition énergétique, inscrit ainsi pleinement notre pays dans le XXIème siècle et la résolution de ses défis. La question posée s'appuie sur des idées reçues propagées sur l'éolien et plus globalement les énergies renouvelables. La France n'entend pas se séparer de son parc nucléaire à moyen terme mais bien en réduire la proportion dans la production électrique nationale, aujourd'hui à hauteur de 75 %. On parle de la diversification du mix électrique français. Cette diversification sert de nombreux objectifs et notamment une réduction de la dépendance énergétique du pays aux importations énergétiques (uranium, pétrole, gaz), le renforcement de la sécurité d'approvisionnement (éviter de reposer exclusivement sur une seule technologie), ainsi qu'une maîtrise des coûts de l'énergie. Aujourd'hui subventionnées pour pallier un prix de l'électricité faible sur le marché, les énergies renouvelables ont acquis un degré de maturité suffisant à leur viabilité sur le marché à moyen voire court terme pour le photovoltaïque. À l'inverse, le nécessaire remplacement du parc nucléaire français, arrivant en fin de vie, laisse présager des coûts futurs de production à la hausse et, selon les projections, supérieurs à ceux des énergies renouvelables. Enfin, l'électricité d'origine éolienne n'induit pas plus d'émissions de CO2 que celle d'origine nucléaire ou la mise en service de centrales thermiques. Le Gouvernement a étudié la question de l'intégration des énergies renouvelables variables et de leur impact sur l'équilibre du réseau. Ainsi, d'ici à 2035, l'intégration de nouvelles installations éoliennes et photovoltaïques ne nécessitera pas un recours accru au charbon ou au gaz, le système électrique français étant suffisamment flexible pour les accueillir.

## Données clés

**Auteur :** [M. José Evrard](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19516

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire \(Mme Poirson, SE auprès du ministre d'État\)](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et solidaire \(Mme Poirson, SE auprès de la ministre\)](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mai 2019](#), page 4461

**Réponse publiée au JO le :** [3 décembre 2019](#), page 10581